

comme un moyen de défense légitime pour le gouvernement ou n'importe lequel de ses porte-parole officiels.

Est-ce que cette déclaration de M. Bruce Phillips relève le premier ministre de sa promesse de vérifier le compte rendu et d'en faire rapport à la Chambre, ou peut-on espérer qu'il le fera, à son retour?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, cette question a été posée aujourd'hui et j'y ai déjà répondu.

M. le Président: Une question supplémentaire très courte puisque cette question a déjà été posée.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, les Canadiens veulent savoir si le gouvernement a pour position officielle qu'il est acceptable que l'ambassadeur canadien traite de Nazis les personnes qui s'inquiètent au sujet du libre-échange? Est-ce sa position, oui ou non? Dans l'affirmative, c'est inacceptable dans une société civilisée.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme le sait le député, cette accusation, pour reprendre ses termes, n'a jamais été portée.

Lorsqu'on envisage la question du débat public sur l'accord commercial, il importe de revenir à l'argument qu'a fait valoir précédemment le vice-premier ministre. Lorsque les libéraux ont présenté l'Accord sur l'automobile, ils ont rejeté la demande des conservateurs de renvoyer la question à un comité de la Chambre. On n'a pas entendu un seul témoignage, aucun témoin n'a comparu. A aucun moment ce gouvernement n'a autorisé le genre d'examen auquel on procède actuellement. Le public a été tenu à l'écart, ainsi que les provinces et le Parlement.

* * *

LA SÉCURITÉ MARITIME

LA SÉCURITÉ À BORD DES BATEAUX DE PÊCHE—LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Bien que nous sachions que la majorité des pêcheurs observent des normes de sécurité, et qu'ils exercent leur activité depuis des années sans le moindre problème, il demeure que la sécurité des bateaux de pêche suscite de graves préoccupations. Le ministre peut-il nous faire part des mesures que son ministère

compte prendre pour améliorer la sécurité à bord des bateaux de pêche, et nous dire quand celles-ci seront mises en œuvre?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, cela fait du bien d'entendre, pour changer un peu, une question sérieuse et sensée. Il y a quelques mois, j'ai chargé un groupe de travail de la Garde côtière d'examiner la question de la sécurité dans le secteur de la pêche. Ce groupe a parcouru le Canada d'un océan à l'autre. Dans le rapport qu'il m'a présenté, et qui sera d'ailleurs divulgué aujourd'hui, il a fait 41 recommandations, auxquelles il sera donné suite. Je compte en outre confier à un groupe de travail le soin d'en surveiller l'application. Nous avons bénéficié à cet égard de la collaboration du ministère des Pêches.

Le rapport conclut, soit dit en passant, que bon nombre des accidents survenus dans le secteur de la pêche sont imputables à une erreur qu'aurait commise un membre de l'équipage et recommande principalement d'éduquer les pêcheurs et d'accroître l'échange de renseignements, car ce sont les capitaines et les propriétaires de ces bateaux qui assument les plus grandes responsabilités en ce qui concerne les périls en mer.

Je suis également ravi de signaler que, d'après les données statistiques . . .

Des voix: Règlement!

M. Crosbie: . . . la cote du Canada à cet égard est meilleure que celle des États-Unis, de la Norvège, et de certains autres pays maritimes.

M. Turner (Vancouver Quadra): Terminerez donc à votre caucus, John.

M. Crosbie: Je trouve dommage que l'opposition libérale ne s'intéresse qu'à protester et à semer une hystérie artificielle.

* * *

● (1510)

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES ÉLECTIONS À LA PRÉSIDENTIE DU COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION—LE DÉPUTÉ DE LASALLE—MOTION DE RENVOI AU COMITÉ DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES ET DE LA PROCÉDURE

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, conformément au Règlement de la Chambre, je vous ai donné avis de mon intention de soulever une question de privilège et de proposer une motion de renvoi au Comité des élections, privilèges et procédure. Si vous le permettez, monsieur le Président, je pourrais procéder immédiatement.